

Extrait du Registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Séance du 17 décembre 2020

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 67, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 23h16

Etaient présents à la CCI (avec vote électronique): Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'au rapport n°14), Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : Mme Hélène ASTRIC ANSART Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. René BLAISON Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : Mme Valérie DRUGE (jusqu'au rapport n°12) Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD (à partir du rapport n°3) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN François : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport n°12) Nancray : M. Vincent FIETIER Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN représenté par son suppléant M. Dominique LHOMME Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Loïc ALLAIN Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD (à partir du rapport n°7) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient présents en visio-conférence (avec vote électronique): Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Nicolas BODIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, Mme Karima ROCHDI, Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU (à partir du rapport n°9) Champagny : M. Olivier LEGAIN Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Fontain : Mme Martine DONEY Gennes : M. Jean SIMONDON (jusqu'au rapport n°21) Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au rapport n°9) Saint-Vit : Mme Anne BIHR Saône : M. Benoit VUILLEMIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Etaient présents en visio-conférence (sans vote électronique): Besançon : Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoit CYPRIANI, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN Champoux : M. Romain VIENET Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Novillars : M. Bernard LOUIS Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY

Etaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Besançon : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Maxime PIGNARD, Mme Juliette SORLIN, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Mery-Vieillely : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Claude MAIRE Palise : M. Daniel GAUTHEROT Ranceny : Mme Nadine DUSSAUCY Vieillely : M. Franck RACLOT

Secrétaire de séance :

M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

A. BENEDETTO à H. ALEM, K. BERTAGNOLI à E. AEBISCHER, P. BILLEREY à G. SPICHER, F. BRAUCHLI à F. BOUSSO, C. CAULET à M. ETEVENARD, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à E. LAFARGE, J. CHETTOUH à F. BAEHR, B. CYPRIANI à A. POULIN, L. GAGLIOLO à A. LAROPPE, S. GHARET à A. TERZO, V. HALLER à F. PRESSE, D. HUGUET à A. POULIN, M. LAMBERT à G. BAILLY, C. MICHEL à S. COUDRY, M. MICHEL à N. SOURISSEAU, M. PIGNARD à L. FAGAUT, JH. ROUX à Y. POUJET, J. SORLIN à A. GHEZALI, C. VARET à PC. HENRY (à partir du n°15) S. WANLIN à M. ZEHAF, C. WERTHE à L. MULOT, A. BLESSEMAILLE à J. KRIEGER, R. VIENET à L. ALLAIN, C. BOTTERON à M. FELT, M. LEOTARD à F. BAILLY, P. CORNE à F. TAILLARD, D. PARIS à G. GAVIGNET, P. PERNOT à M. JASSEY, B. LOUIS à F. TAILLARD, D. GAUTHEROT à L. MULOT, JM. BOUSSET à P. AYACHE (à partir du rapport n°10), N. DUSSAUCY à H. BERMOND, L. BARBAROSSA à Y. GUYEN, JM. JOUFFROY à Y. MAURICE, F. RACLOT à JC. CONTINI

## SPL Territoire 25 – Rapport de l'élu administrateur 2019

**Rapporteur** : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

**Commission** : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

**Résumé :**

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des Sociétés d'Economies Mixtes et des Sociétés Publiques Locales.

Le présent rapport porte sur l'année 2019 de la Société Publique Locale Territoire 25.

La SPL Territoire 25 a pour principal objet de gérer des opérations d'aménagement portées par les collectivités actionnaires (souvent dans le cadre d'une concession), et de réaliser des études. Elle peut aussi intervenir dans des programmes de réhabilitation et ou de construction de biens immobiliers et d'ouvrages publics.

Grand Besançon Métropole détient 24,86 % du capital de la SPL. En 2019, GBM était représentée par M.BLESSEMAILLE au conseil d'administration.

Au conseil communautaire du 10 septembre 2020, Mme VIGNOT a été désignée pour représenter GBM.

### **I. Activité**

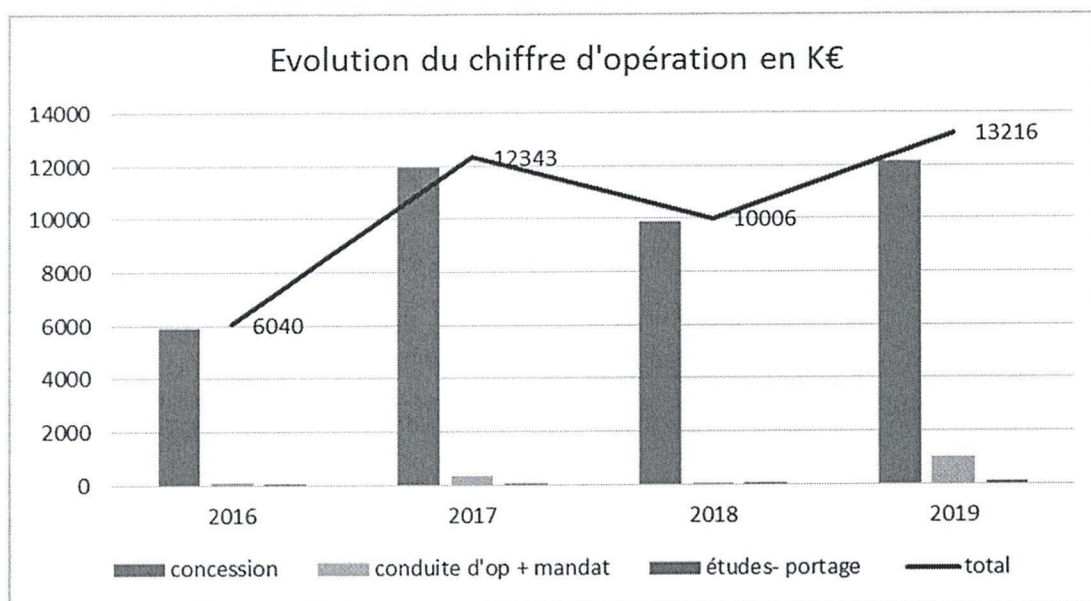
La SPL Territoire 25 est de création récente (2011). Pour mémoire, s'agissant d'une Société Publique Locale, elle travaille exclusivement pour le compte de ses actionnaires (principe du « in house »).

Territoire 25 prend progressivement sa place en tant qu'outil d'aménagement du territoire, et s'est vu confier des projets d'envergure par ses collectivités actionnaires : les concessions des Vaites (Besançon) , des Marnières (GBM) , du Pôle Viotte (Besançon), des Hexagones (Montbéliard), la reconversion du site PSA Sochaux, et plus récemment un contrat de concession (DSP) pour le réseau de chaleur urbain de Novillars, la reconversion de l'ilôt Saint Pierre à Pontarlier, ou encore la maîtrise d'ouvrage déléguée sur des bâtiments du Conseil Départemental.

Au total, Territoire 25 intervient sur 9 opérations de concessions d'aménagement.

Parallèlement se sont développées des missions d'études (ex : projet Saint Jacques, City, Campus la Bouloie...).

L'activité opérationnelle se mesure par l'évolution des dépenses d'investissement sur opération. Depuis 2015, l'évolution du chiffre d'opérations est la suivante :



Le chiffre d'opérations ressort à 13 216 K€ en 2019. Il intègre désormais 397 K€ de chiffre d'affaires issus des mandats.

## II. Fiche d'identité

### A/ Ressources humaines

Depuis 2015, Territoire 25 a proposé des contrats de travail partagés avec Sedia à certains salariés en charge des opérations. A ce jour, cela représente 5,65 ETP, auxquels il convient d'ajouter 1,45 ETP sur les fonctions supports, et le recours à des personnels Sedia sur des missions spécifiques et pour une quote-part de direction générale. Au total, cela représente 8,15 ETP fin 2019.

### B/ Gouvernance – Juridique

La SPL Territoire 25 a été créée en 2011.

Le capital social s'établit à 2 027 600 € réparti en 20 276 actions. La répartition du capital et des sièges en conseil d'administration est la suivante :

Actionnaires	part détenue dans le capital	NB de sièges au Cadm°
Grand Besançon Métropole	24.86%	1
Ville Besançon	24.86%	2
Département Doubs	13.41%	3
PMA Montbéliard Agglomération	26.12%	2
Ville Montbéliard	5.23%	1
Ville Sochaux	1.17%	1
Ville Dampierre les bois	0.89% )	
Ville Ornans	0.99% )	Ass. Spéciale
Ville Pontarlier	1.48% )	2
Ville Morteau	0.99% )	
total	100.00%	12

En 2019, la Présidence de la société était confiée à M.LEROUX, vice-président du conseil départemental.

Le conseil d'administration s'est réuni 5 fois en 2019 et l'assemblée générale une fois.  
 Les membres du conseil d'administration ne bénéficient pas d'indemnités.  
 Il n'y a pas eu modification du capital social, ni des statuts, ni de la gouvernance en 2019.  
 Il est interdit à une SPL de détenir des parts dans une filiale. En revanche, Territoire 25 adhère à deux GIE : le GIE Novéa et le GIE Groupe 25 pour mutualiser des moyens, de l'expertise et des ressources avec d'autres SEM/SPL du territoire.

### **III. Situation financière**

Les comptes annuels 2019 sont certifiés réguliers et sincères par le Commissaire aux comptes.

<b>ACTIF en K€</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>PASSIF en K€</b>	<b>31/12/2019</b>
Actif immobilisé	68	Fonds propres	2 054
Stocks	13 351	Provisions	5 084
Créances	10 620	Emprunts	17 051
Liquidité	7 406	Dettes d'exploitation	7 255
<b>TOTAL Actif net</b>	<b>31 445</b>	<b>TOTAL Passif</b>	<b>31 445</b>
<b>PRODUITS en K€</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>CHARGES en K€</b>	<b>31/12/2019</b>
chiffre d'affaires	8 969	Charges externes	11 419
production immobilisée	2 181	Impôts - masse salariale- IS	439
reprise amort et prov	10 903	dot° aux amort et prov <sup>p</sup>	5 022
transfert de charges	0	autres charges	5 140
produits financiers	29	charges financières	26
produits exceptionnels	0	charges exceptionnelles	2
<b>TOTAL produits</b>	<b>22 082</b>	<b>TOTAL charges</b>	<b>22 049</b>
<b>Résultat net (bénéfice)</b>	<b>33</b>		

#### A/ Bilan

Le total du bilan est fortement influencé par les volumes des opérations de concession et de mandat, qui représentent 22 M€ sur le total de 31 M€.

Ainsi, la trésorerie de 7,4 M€ qui apparaît au bilan se décompose en 5,4 M€ sur concessions et mandats, et 2 M€ de trésorerie disponible pour les projets et le fonctionnement de la SPL.

Les provisions pour charges sont constituées pour 4,98 M€ en respect de l'obligation comptable de neutraliser les résultats des opérations de concession tant que l'opération n'est pas terminée.

Le niveau des fonds propres et les ratios bilanciels sont satisfaisants, et pour la troisième année consécutive, la SPL atteint l'équilibre avec un excédent de + 33 K€

#### B/ Résultat (hors flux sur concessions et mandats).

Territoire 25 propose dans son rapport de gestion une lecture analytique de son résultat, hors influence en produits et charges des volumes des opérations de concession.

Sous cette forme, le résultat se présente ainsi :

<b>RESULTAT - unité K€</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Produits d'exploitation</b>		
chiffre d'affaires	1 102	832
reprises amort et prov°		
autres produits		
<b>total produits d'exploitation</b>	<b>1 102</b>	<b>832</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
achats	145	118
Impôts et Ch.de personnel	864	696
dot° amort et prov°	79	
autres charges		
<b>total charges d'exploitation</b>	<b>1 088</b>	<b>814</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>14</b>	<b>18</b>
produits financiers	23	13
charges financières	2	
<b>Résultat financier</b>	<b>21</b>	<b>13</b>
produits exceptionnels		
charges exceptionnelles	2	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(2)</b>	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>33</b>	<b>31</b>

Le chiffre d'affaires est en hausse de +32% en lien avec le développement de l'activité. Les charges suivent la même tendance, et le résultat d'exploitation 2019 est similaire dans sa composition et son montant à celui de 2018.

#### **IV. Liens avec la collectivité**

En tant qu'actionnaire, Grand Besançon Métropole réalise un suivi régulier de la société et du pilotage des opérations confiées. Les services et les élus participent régulièrement aux instances de Territoire 25. De plus, s'agissant d'une SPL, GBM, associée à la Ville de Besançon, a mis en place une procédure de contrôle analogue.

Plusieurs opérations sont en cours entre la SPL Territoire 25 et le Grand Besançon Métropole au 31/12/2019 :

- ZAC des Marnières : concession d'aménagement de la zone commerciale et d'activité (CRAC 2019 – bilan prévisionnel de l'opération = 16 650 K€).
- AMO aménagement des parcs d'activités et industriels de Besançon ouest (AIBO)
- Réseau de chauffage urbain de Novillars : signature d'un contrat de concession de service public en 2019, mise en œuvre opérationnelle en 2020
- ZAE : mission d'appui en conduite de travaux, avec mise à disposition de personnel

Les principaux flux financiers entre la SPL Territoire 25 et GBM sont constitués des paiements par GBM d'études et des missions d'AMO pour un montant global de 174 K€, le financement de la mission Synergie Campus (720 K€), la participation 2019 à la concession des Marnières (200 K€) et le dernier versement sur l'augmentation de capital réalisée en 2017 (121 K€). GBM a enregistré une recette de 4 K€ de produits divers.

En 2019, Territoire 25 n'a pas sollicité Grand Besançon Métropole pour des garanties sur emprunts.

Le conseil communautaire a délibéré en 2019 sur la présentation du rapport de l'élu administrateur 2018, et sur le compte-rendu annuel d'activité de concession des Marnières.

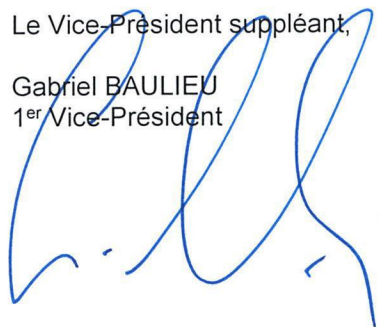
Le rapport spécial du commissaire aux comptes ne mentionne aucune convention réglementée entre GBM et la SPL Territoire 25.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2019 de l'élu administrateur représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SPL Territoire 25.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0